

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

valant procès-verbal

(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)

Séance du 28 AVRIL 2020

DATE DE LA CONVOCATION	22 AVRIL 2020
DATE D'AFFICHAGE	22 AVRIL 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	11
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	4
- AYANT DONNÉ POUVOIR	3
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le 28 avril 2020 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Michel DOMINIQUE, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, , M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (4) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3)** :

- o M. Edouard DAVID, ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN
- o M. Simon GIRAUD, ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN
- o Mme Elisabeth MAEGHERMAN ayant donné pouvoir à M. Marc GUEYDON

- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (1)** :

- o M. Laurent RISOUL,

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Hervé WADIER désigné conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire, conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, demande aux conseillers municipaux de décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'ils se réunissent à huis clos. Le huis clos est voté à l'unanimité.

M. le Maire demande aux membres du conseil de rajouter une délibération concernant l'usage des masques de protection COVID-19 à disposition.

Le compte rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2020-017 à N° 2020-017</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>14</u>	<u>11</u>
<u>Délibérations N° 2020-018 à N° 2020-018</u> M. Marc GUEYDON s'est absenté et ne participe ni au débat ni au vote.	<u>Nombre de votants :</u> <u>12</u>	<u>10</u>

1. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2020-017 Construction des télésièges de la Mayt et de Peynier et aménagement de pistes. Procédure de défrichement et demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme, avec enquête publique au titre du Code de l'Environnement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 3 VOIX CONTRE ; M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, M. Edouard DAVID (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN), M. Simon GIRAUD (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN), 0 ABSTENTION et 11 VOIX POUR ; M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, Mme Cécile DISDIER, M. Michel DOMINIQUE, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER, Mme Elisabeth MAEGHERMAN (ayant donné pouvoir à M. Marc GUEYDON).

- **Autorise** la SEM SEDEV à demander auprès de la Préfecture l'autorisation de défricher sur la base des états parcellaires annexés à la présente ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue ;
- **Demande** à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme préalablement à la réalisation du projet ;
- **Autorise** le Maire à lancer l'enquête publique relative au projet ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

2. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - INTERCOMMUNALITE

N°2020-018 Usage des masques de protection COVID-19 acquis par la Mairie

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité

- **Décide** de conserver les masques chirurgicaux à usage exclusif du personnel en contact avec les enfants des écoles et micro-crèche,
- **Décide** par l'intermédiaire du CCAS de mettre à disposition des masques lavables lorsqu'ils seront reçus à destination des personnes vulnérables dont les critères seront définis par sa Présidente, Madame Raphaëlle MARTOIA.

3. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Liste des décisions du Maire

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 05 février 2020 au 28 avril 2020 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
2020-02	DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES PONTS COMMUNAUX PHASE 2	ARTCAD 69760 LIMONEST	4 836,00 €
2020-03	ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PORTE OUTILS	DAUPHINE POIDS LOURD 38120 SAINT EGREVE	106 440, 00 €
2020-04	INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES	TOILITECH 05230 CHORGES	46 470,00 €

4. QUESTIONS DIVERSES

- Retour du sondage vers les parents d'élèves pour la rentrée du 11 mai 2020 par Cécile DISDIER.
- Echange sur l'embauche des 4 saisonniers : recrutement envisagé pour le mois de juin prochain, sous couvert des nouvelles mesures gouvernementales.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h40.

Le Maire,

Dominique LAUDRÉ

